

5-11. *Teiarapōiri*. S'étend depuis la terre de *Waimā-a-Tūpa* jus-
 qu'à celle de *Pitua* sur environ onze brasses. Il s'étend aus-
 si depuis la terre de *Waimā-a-Tūpa* jusqu'à celle de *Pitua*
 sur environ quarante six brasses. *Pohuru Tuarāoa-a-
 Tepehira* est le propriétaire de ce terrain.
 Signé: *Pohuru Tuarāoa-a-Tepehira*

5-12. *Teāra-a-tehāhi*. S'étend depuis la terre de *Reihāwhi-a-
 Pēhara* jus qu'à celle de *Waimā-a-Tūpa* sur environ vingt
 brasses. Il s'étend aussi depuis la terre de *Teāra-a-
 Tepehira* sur environ quarante brasses. *Pohuru
 Tuarāoa-a-Tepehira* est le propriétaire de ce terrain.
 Signé: *Pohuru Tuarāoa-a-Tepehira*

5-13. *Apehānau*. S'étend depuis la terre de *Teāra-a-
 Tepehira* jusqu'à *Teāra-a-Tepehira* sur environ quinze brasses. Il s'étend
 aussi depuis la terre de *Waimā-a-Tūpa* jus qu'à la limite
 de *Teāra-a-Tepehira* sur environ trois cents brasses. *Pohuru
 Tuarāoa-a-Tepehira* est le propriétaire de ce terrain.
 Signé: *Pohuru Tuarāoa-a-Tepehira*

5-14. *Wāwāwā*. S'étend depuis la terre de *Pōpōhū* jus qu'à celle de
Teāra-a-Tepehira sur environ cent brasses de largeur. Il
 s'étend aussi depuis la rivière jus qu'à la limite de la terre, sur
 environ trois cents brasses. *Teitua Wāwā-a-Pōhara* est le
 propriétaire de ce terrain. Signé: *Teitua Wāwā-a-Pōhara*

5-15. *Pōhara*. S'étend depuis la terre de *Pōhara-a-
 Teitua* jus qu'à celle de *Waimā-a-Tūpa* sur environ deux cents brasses. Il s'étend
 aussi depuis *Wāwāwā* jus qu'à *Pōpōhū* sur environ trois cents
 brasses. *Teitua Wāwā-a-Pōhara* est le propriétaire de ce
 terrain. Signé: *Teitua Wāwā-a-Pōhara*